

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 14 puis 13

Date de la convocation : 15 mars 2019
Date d'affichage : 21 mars 2019
Date de transmission : 21 mars 2019

Ordre du jour de la Convocation :

1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2018
2. Budget principal : Affectation du résultat
3. Budget principal : Durée d'amortissement
4. Budget principal : Budget principal 2019
5. Budget Assainissement : Affectation du résultat
6. Budget Assainissement : Durée d'amortissement
7. Budget Assainissement : Budget principal 2019
8. Budget Camping de la Gironde : Affectation du résultat
9. Budget Camping de la Gironde : Budget principal 2019
10. Budget Maison de santé pluridisciplinaire : Affectation du résultat
11. Budget Maison de santé pluridisciplinaire : Budget principal 2019
12. Budget Musée Roger Bellon : Affectation du résultat
13. Budget Musée Roger Bellon : Budget principal 2019
14. Budget Lotissement le Champ des trois : Affectation du résultat
15. Budget Lotissement le Champ des trois : Budget principal 2019
16. DPU
17. Achat de terrain

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars, à dix-neuf heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

Mmes Nathalie THIEBAUD, Valérie RADOU, MM Joachim BELLESSORT, Christian LEMASSON, adjoints ;

M Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, Marcelle GAINARD, M. Olivier SEVIN conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Jean-Claude BOUGLET

Mme Céline Noury-Désile ayant donné procuration à Nathalie Thiebaud

Mme Aurélie VIAUD-FORTUN ayant donné procuration à Christian Lemasson

M. Philippe LEBRETON ayant donné procuration à Joachim Bellessort

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 20 mars 2019

Absents :

MM Philippe BOURRELIER, Vital JARRY, Roland PROVOST

M Olivier SEVIN intègre la séance après la délibération n°2.

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification.

M Le Maire informe les conseillers municipaux du retrait de la délibération concernant l'achat de terrain par manque d'éléments.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le conseil municipal, délibère, à l'unanimité :

Maintient les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 17.14%
- Taxe foncière bâti 15.27%
- Taxe foncière non bâti 32.77%

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	338 859.68
B - Résultat antérieur reporté (002)	426 374.71
C - Résultat à affecter (A+B)	765 234.39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice	- 122 421.86
E- Résultat antérieur reporté (001)	- 125 765.27
E - Solde des restes à réaliser	- 30 423.13
Besoin de financement (F=D+E)	278 610.26

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	765 234.39
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	278 610.26
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	486 624.13

BUDGET COMMUNE : DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'amortir :

- sur une durée de 1 an l'incorporation du terrain « bien sans maître » (n° inventaire 872) d'un montant de 800.00 €

BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget Commune présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	1 957 839.13	1 471 215.00
	+	+	+
REPORT	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	486 624.13
	=	=	=
TOTAL		1 957 839.13	1 957 839.13
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	1 052 956.13	1 270 720.13
REPORT	Restes à réaliser	+	+
		-	30 423.13
	+	+	+
REPORT	Résultat d'investissement reporté 001	248 187.13	0
	=	=	=
TOTAL		1 301 143.26	1 301 143.26

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	44 390.19
B - Résultat antérieur reporté (002)	135 841.50
C - Résultat à affecter (A+B)	180 231.69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Résultat de l'exercice	57 419.93
E- Résultat antérieur reporté (001)	69 720.99
E - Solde des restes à réaliser	13 934.31
Besoin de financement (F=D+E)	-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	180 231.69
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	0,00
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	180 231.69

BUDGET ASSAINISSEMENT : DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'amortir :

- sur une durée de 5 ans le suivi agronomique d'épandage des boues (n° inventaire 66) d'un montant de 1619.69 €
- sur une durée de 5 ans le suivi agronomique d'épandage des boues (n° inventaire 70) d'un montant de 1400.32 €
- sur une durée de 5 ans le suivi agronomique d'épandage des boues (n° inventaire 76) d'un montant de 1421.17 €
- sur une durée de 5 ans l'étude liée à la reprise de l'assainissement au gîte (n° inventaire 74) d'un montant de 2400 €

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget assainissement présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits de fonctionnement proposés	373 683.69	193 452.00
+	+	+
REPORT Résultat de fonctionnement reporté 002	-	180 231.69
=	=	=
TOTAL	373 683.69	373 683.69
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE Crédits d'investissement proposés	463 962.00	392 607.76
+	+	+
REPORT Restes à réaliser	16 614.09	30 548.40
+	+	+
REPORT Résultat d'investissement reporté 001	0	57 419.93
=	=	=
TOTAL	480 576.09	480 576.09

BUDGET CAMPING : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	735.91
B - Résultat antérieur reporté (002)	100.19
C - Résultat à affecter (A+B)	836.10
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec le résultat antérieur (001)	-
E - Solde des restes à réaliser	-
Besoin de financement (F=D+E)	-

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	0,00
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	836.10

BUDGET CAMPING : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget camping présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés +	DEPENSES 27 260.00 +	RECETTES 26 423.90 +
REPORT	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	836.10
TOTAL		27 260.00	27 260.00
INVESTISSEMENT			
VOTE	Crédits d'investissement proposés +	DEPENSES 9 000.00 +	RECETTES 9 000.00 +
REPORT	Résultat d'investissement reporté 001	- =	- =
TOTAL		9 000.00	9 000.00

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

BUDGET ANNEXE MSP : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	20 100.30
B - Résultat antérieur reporté (002)	32 094.87
C - Résultat à affecter (A+B)	52 195.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec le résultat antérieur (001)	-22 005.80
E - Solde des restes à réaliser	-
Besoin de financement (F=D+E)	22 005.80

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	52 195.17
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	22 005.80
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	30 189.37

BUDGET ANNEXE MSP : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget Maison de santé présenté comme suit :

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 20 mars 2019

FONCTIONNEMENT			
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés +	DEPENSES 146 969.37 +	RECETTES 116 780.00 +
REPORT	Résultat de fonctionnement reporté 002 =	- =	30 189.37 =
TOTAL		146 969.37	146 969.37
INVESTISSEMENT			
VOTE	Crédits d'investissement proposés +	DEPENSES 39 700.00 +	RECETTES 61 705.80 +
REPORT	Résultat d'investissement reporté 001 =	22 005.80 =	- =
TOTAL		61 705.80	61 705.80

BUDGET MUSÉE DE LA 2^{NDE} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	-550.19
B - Résultat antérieur reporté (002)	1 575.53
C - Résultat à affecter (A+B)	1 025.34
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec le résultat antérieur (001)	-
E - Solde des restes à réaliser	-
Besoin de financement (F=D+E)	-

Après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	1 025.34
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	-
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	1 025.34

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

MUSÉE DE LA 2^{NDE} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget musée de la 2^{nde} Guerre Mondiale Roger Bellon présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés	45 283.00	44 257.66
	+	+	+
REPORT	Résultat de fonctionnement reporté 002	-	1 025.34
	=	=	=
TOTAL		45 283.00	45 283.00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés	350.00	350.00
	+	+	+
REPORT	Résultat d'investissement reporté 001	-	-
	=	=	=
TOTAL		350.00	350.00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHAMP DES TROIS : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion 2018, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	-
B - Résultat antérieurs reportés (002)	-
C - Résultat à affecter (A+B)	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution avec les résultats antérieurs (001)	- 28 098.84
E - Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement (F=D+E)	28 098.84

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Affectation du résultat (=C = au minimum G + H)	-
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (= G)	-
2) Report en fonctionnement (R 002) (=H)	-
3) Report en investissement (D 001)	28 098.84

BUDGET LOTISSEMENT « LE CHAMP DES TROIS » : BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019 du budget Lotissement « Le Champ des Trois » présenté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés +	547 398.84 +	547 398.84 +
REPORT	Résultat de fonctionnement reporté 002	- =	 =
TOTAL		547 398.84	547 398.84
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement proposés +	547 398.84 +	575 497.68 +
REPORT	Résultat d'investissement reporté 001	28 098.84 =	- =
TOTAL		575 497.68	575 497.68

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 20 mars 2019

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN VIEUX CHEMIN DU MANS :

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 27 février 2019 situé Vieux Chemin du Mans, parcelle cadastrée section AC 401 pour 1194 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RUE DE NEUVILLALAIS :

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 05 mars 2019 situé Rue de Neuvillalais, parcelle cadastrée section AB 110 pour 365 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 20 mars 2019

NOM	ÉMARGEMENT
Joël GARENNE, Maire	
Joachim BELLESSERT, Premier Adjoint	
Nathalie THIÉBAUD, Deuxième Adjointe	
Christian LEMASSON, Troisième Adjoint	
Céline NOURY-DÉSILE, Quatrième Adjointe	Absente excusée ayant donné pouvoir à Véronique Péan
Valérie RADOU, Cinquième Adjointe	
Jean-Claude BOUGLET	Absent excusé
Christian SYBILLE	
Philippe BOURRELIER	Absent
Patricia TESSIER	
Véronique PÉAN	
Olivier SEVIN	
Vital JARRY	Absent
Marcelle GAINARD	
Philippe LEBRETON	Absent excusé ayant donné pouvoir à Joachim Bellessort
Aurélié VIAUD-FORTUN	Absente excusée ayant donné pouvoir à Christian Lemasson
Roland PROVOST	Absent